

# COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

## **« Axe Médian » : Le « maillon » manquant à la chaîne d'action de développement du territoire national tunisien**

*(Note de réflexion interne au CGDR non diffusée)*

**Elaborée par :**

**MAHMOUD ABDELMOULA  
MESSAOUD HABIB**

**Tunis, 1999**

**« Axe Médian » :**  
**Maillon manquant à la chaîne d'action**  
**de développement du territoire national tunisien**  
**(1998-1999)**

### **Contexte et Objectifs**

Inscrite comme l'une des *orientations* majeures arrêtées par les VIIIème (1992-1996) et IXème (1997-2001) Plan de développement économique et social, la consolidation et le développement de l'Axe Médian<sup>1</sup> est en passe de devenir un axe fondamental de l'intégration du **territoire national** aussi bien interne qu'au niveau des échanges avec le milieu extérieur.

En effet, dans son volet traitant du rôle assigné aux territoires du littoral-Est à savoir les gouvernorats de .... dans l'intégration de la Tunisie au sein de l'économie mondiale et de ses éventuelles retombées sur les régions intérieures, le IXème Plan l'a justifiée « *par la nécessité de décongestionner les régions côtières, de faire bénéficier l'arrière pays de l'impact positif généré par l'intégration économique et de permettre le rayonnement du littoral sur l'intérieur du pays.* ». Une démarche pragmatique et progressive qui, souligne-t-il, ne manquera pas d'avoir des « *répercussions directes sur le développement local des zones situées dans ce vaste territoire qu'est l'Axe Médian où l'implantation d'activités industrielles et l'extension d'un réseau urbain de moyenne dimension constituent des indicateurs prometteurs pour la concrétisation de cette orientation...* ».

Il s'agit de l'espace couvrant les zones limitrophes au littoral sur une distance comprise entre 40 et 100 Km en direction de l'Ouest et qui présente un profil encourageant pour l'accueil de nouvelles activités économiques.

Ainsi, l'espace concerné est beaucoup plus une entité en soi qu'une simple jonction passive, sans contenu, entre le littoral et l'intérieur du pays qui ont des modes de développement et des modèles de croissance nettement différenciés. Le rôle de relais de développement qui lui est dévolu dans le nouveau contexte national et

<sup>1</sup> Cf. Tome III, IXème Plan, MDE, Tunis,

international, marqué par l'émergence de l'impératif de développement durable, de l'ouverture accrue et de la libéralisation de l'économie nationale se trouve schématiquement scindé en trois fonctions complémentaires.

D'abord, une fonction locale qui consiste à renforcer l'Axe Médian en vue de dynamiser et articuler l'activité urbaine locale à travers la stimulation de l'initiative privée et le renforcement des complémentarités entre les centres ruraux et urbains.

Ensuite, une fonction inter-régionale de soutien aux régions côtières appelées à se positionner à l'avant garde de l'insertion de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale. L'axe Médian devrait, notamment, s'apprêter à servir de « déversoir » urbain et fonctionnel aux métropoles littorales.

Enfin, une fonction de compensation de la littoralisation de l'activité économique par un effet d'entraînement sur les régions intérieures du pays pour les atteler à la dynamique de croissance et les intégrer dans le développement durable à l'échelle nationale. Il s'agit de renforcer les liaisons d'intégration bilatérale entre « l'espace économique » de l'Axe Médian et l'intérieur du pays.

## ***II- Délimitation spatiale du champ de l'étude***

Structuré autour des principales métropoles côtières, l'espace considéré est constitué de trois zones.

La première, située dans une position charnière entre le Nord-Est et le Nord-Ouest, ceinture le Grand Tunis. Elle couvre l'axe central du gouvernorat de Bizerte, l'est du gouvernorat de Béja, le nord-est du gouvernorat de Siliana et la totalité du gouvernorat de Zaghouan. Sa population qui s'élève à 326 000 habitants, soit 19.5% de la population de l'Axe Médian, est à moitié communale.

La seconde est constituée de la bande territoriale de l'arrière pays du Sahel. Elle cotoie, à l'est, le littoral aux alentours de la métropole Sousse-Monastir, s'étend vers le sud, sur l'arrière pays du gouvernorat de Mahdia, et couvre, à l'ouest et le sud-ouest, environ les trois quarts du gouvernorat de Kairouan ainsi que le nord-ouest du gouvernorat de Sidi Bouzid. Elle concentre 65% de la population de la zone d'étude soit l'équivalent de 1 088 000 habitants<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> RGPH, 1994, INS-Tunis

La troisième composante de cet espace couvre, quant à elle, outre le territoire du gouvernorat de Sfax jusqu'aux confins du Grand Sfax, les délégations de Mezzouna du gouvernorat de Sidi Bouzid ainsi que celles de Menzel Habib et El Hamma du gouvernorat de Gabès. Elle abrite une population de 260 000 habitants soit 15.5% de la population totale de l'Axe Médian caractérisée par un faible taux communal (14.2%), largement inférieur à la moyenne (40%) de l'espace médian ainsi délimité.

En définitive, l'étude porte, à priori, sur 49 délégations<sup>3</sup> (11 dans le Nord, 36 dans le Centre et 2 dans le Sud) cumulant 1 675 000 habitants<sup>4</sup>. et qui auront à jouer un rôle structurant de cet espace médian dans ses dimensions inter et intra-régionales.

### **III- Problématique**

Aux trois fonctions-objectifs de l'Axe Médian, correspond une problématique tridimensionnelle: une locale et deux d'ordre inter-régional.

a) Au niveau de la dimension locale, les villes chefs-lieux des délégations de la zone d'étude devraient jouer un rôle prépondérant dans la diffusion du développement sur l'arrière-pays de leurs gouvernorats respectifs.

En d'autres termes, la consolidation de l'Axe Médian passerait par le développement socio-économique de ces villes, en vue de valoriser davantage les potentialités locales.

Plusieurs atouts majeurs militent en faveur de cette approche de développement de l'Axe médian ainsi délimité:

- Les villes situées dans cet espace médian jouissent d'une importante mobilité sociale liée à leur proximité des bassins d'emplois constitués par les chefs lieux des gouvernorats.
- Un essor économique assez soutenu mais différencié selon les délégations. Ainsi, Mateur, Medjez El Bab, Bouarada, Sbikha, El Hajeb, Sidi Bou Ali, Zrmedine, Bou Merdess, Essouassi, R'gueb, El Hamma etc... présentent des similitudes quant au degré de diversification des activités économiques. Ces zones à prédominance

<sup>3</sup> Cf. liste en Annexe

<sup>4</sup> RGPH, 1994, INS-Tunis

agricole ont développé des activités industrielles peu intégrées au secteur agricole. La délégation de Zaghouan , chef-lieu de gouvernorat, concentre les services administratifs régionaux, les activités tertiaires et quelques unités industrielles. Son économie demeure dominée par les grandes cultures. En revanche, Menzel Bourguiba et Enfidha se distinguent par une relative importance de l'activité industrielle dominée par l'industrie lourde (fonderie, construction et réparation navales, sidérurgie, Cimenteries...). Une vocation industrielle qui a largement contribué à la régression de l'activité agricole.

- Des potentialités humaines, de par une main d'oeuvre relativement abondante ainsi qu'un savoir-faire local confirmé, et naturelles importantes, de par la fertilité des terres agricoles, l'abondance des ressources hydrauliques.
- Des perspectives de développement des cultures irriguées et de l'élevage, notamment, outre Le Kairouanais, dans les délégations de Mateur, El Fahs, Bir M'chergua, Essouassi, Zramedine, El Hancha, Sidi Bouzid, R'gueb, El Hamma...

Face à ces atouts, une multitude de contraintes continuent à peser sur la dynamique de développement de l'Axe médian :

- Une quasi-absence de complémentarité et d'intégration entre, les délégations des différents gouvernorats situés sur l'Axe en raison du découpage administratif, d'une part, et les trois sous-espaces, constitutifs de la zone de l'étude, sous l'effet métropoles, d'autre part. En témoignent, les structures socio-économiques de ces délégations qui demeurent remarquablement extraverties et fortement polarisées par les métropoles littorales.
- Des performances agricoles en-deçà des optimums d'intensification, et ce en dépit des larges potentialités existantes.
- une insuffisance du degré d'équipement en infrastructures de base engendrant la réticence manifestée par les investisseurs privés à s'y installer malgré les avantages substantiels accordés par le Code d'incitation aux investissements dans la plupart
- des délégations de l'Axe médian, comme en attestent les faibles taux d'occupation des zones industrielles, lorsqu'elles existent...

- un tissu industriel peu diversifié malgré l'existence de quelques centres industriels.
- une économie basée, essentiellement, sur l'agriculture extensive (céréaliculture arboriculture , élevage ovin...).
- un phénomène d'absentéisme remarquable caractérisant les grandes exploitations agricoles, notamment dans les zones arboricoles (olivier, amandier...) et de grandes cultures.
- une situation foncière des terres agricoles plutôt préoccupante et généralisée .
- une activité touristique embryonnaire en dépit du potentiel lié au créneau du tourisme local.
- insuffisance des capitaux originaires du milieu local due essentiellement à la précarité du secteur agricole, dans la plupart des délégations, et à la complexité des structures foncières engendrant un dynamisme faiblement auto-entretenu.
- l'ampleur du chômage, notamment dans les centres industriels où sont enregistrées et prévues des opérations de restructuration de nombreuses entreprises publiques industrielles (Menzel Bourguiba, Enfidha...) conjuguée à la défaillance manifeste de l'esprit d'entreprendre.
- une prépondérance de l'emploi féminin industriel, au détriment de l'emploi masculin.
- existence de centres de formation professionnelle à la fois peu diversifiés et peu adaptés aux besoins du marché local du travail.

**b) La deuxième dimension de la problématique, quant à elle, a trait à la consolidation de l'Axe médian dans son rapport avec le littoral, et, en particulier avec les métropoles (Grand Tunis, Sousse-Monastir, Sfax...).**

Elle se justifie par:

- Une position géographique propice des villes de Medjez El Bab, El Fahs Kairouan, El Jem, Bir Ali Ben Khelifa, Sidi Bouzid , El Hamma... qui se situent à une position charnière entre le littoral, et les régions situées à l'Ouest du pays. De plus, le gouvernorat de Zaghouan, constitue un carrefour routier et économique favorisé par sa proximité au Grand Tunis.

- L'importance du réseau routier reliant les délégations de la zone d'étude aux métropoles littorales.
- L'ouverture socio-économique des délégations situées dans cet espace médian sur les métropoles du Grand Tunis et du Centre-Est, en matière de services, d'emploi, d'approvisionnement et de commercialisation etc...
- Ces caractéristiques sont de nature à conférer à l'Axe médian un rôle capital de soutien à la frange littorale dans son ouverture sur l'économie mondiale.
- Il ne s'agit pas là d'une annexion du premier espace au second mais plutôt d'une intégration qui prend en considération les contraintes qui pèsent sur les métropoles: dysfonctionnement, extension urbaine, besoins en main d'oeuvre...

c) La troisième dimension de la problématique est largement conditionnée par les deux premières. En effet, la consolidation à l'échelle locale de l'Axe médian et le renforcement de son intégration au littoral sont deux conditions sine qua non de son rayonnement sur les régions situées à l'Ouest du pays.

#### ***IV- Mission à accomplir :***

Les tâches inscrites dans le cadre de la mission d'étude à accomplir seront conduites selon les points suivants:

- 1)- Procéder à la délimitation effective du cadre spatial de l'étude afin de faire ressortir des sous-espaces qui présentent des problématiques de développement unitaires (données naturelles et humaines, flux économiques marchands et non marchands...)
- 2)- Etudier les flux migratoires entre l'Axe médian, et les métropoles littorales d'une part et les régions intérieures, d'autre part. afin d'en déterminer les principaux aspects (répartition par sexe et par âge, origine, destination, qualification, niveau d'instruction...) ainsi que leurs motivations majeures .
- 3)- Enquêter sur les zones industrielles situées dans la zone d'étude, en vue de déterminer la formule appropriée à l'animation économique locale escomptée de ces zones.
- 4)- Recenser les filières de sous-traitance susceptibles d'être développées

- 5)- Enquêter sur l'emploi industriel (en particulier auprès des unités industrielles étrangères installées) et analyser les résultats relatifs aux qualifications, aux niveaux d'études, à la structure par sexe, aux niveaux de salaires, aux types de formation de la main-d'oeuvre locale...
- 6)- Identifier les moyens susceptibles de promouvoir le savoir faire artisanal local.
- 7)- Repérer et Analyser les facteurs sociaux qui limitent la mobilité sociale et contraignent l'esprit d'entrepreneuriat.
- 8)- Etudier la situation des structures de la propriété foncière dans la zone d'étude.
- 9)- Evaluer l'impact des programmes de développement régional, et actions, (projets et mesures) prévus dans le IXème Plan de développement économique et social (1997-2001) dans la zone d'étude en vue d'en apprécier les effets d'entraînement sur le développement local.
- 10)- Analyser le rôle des structures locales d'appui à l'investissement privé afin d'en apprécier le degré de participation dans la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre des projets locaux..
- 11)- Analyser la configuration de la dynamique urbaine en axant sur les liaisons de dépendance entre les petits centres ruraux et les principales villes de l'Axe en vue d'identifier les synergies de complémentarité et d'intégration (axes routiers empruntés, modes de transport...). entre cet espace médian et l'intérieur-Ouest du pays.
- 12)- Etudier les flux et les relations d'échanges marchands (approvisionnement en produits, matières premières, Souks hebdomadaires, coopératives de services, centres de collecte, services, main d'oeuvre, etc...) et non marchands (services d'encadrement administratifs...) au sein de la zone d'étude et entre celle-ci et les gouvernorats Est et Ouest, en vue d'en dégager les caractéristiques majeures.
- 13)- Etudier les perspectives de développement du tourisme local dans les zones à vocation touristique (Zaghouan, El Jem, Kairouan , El Hamma,...).
- 14)- Identifier des créneaux engendrant des effets d'entraînement bénéfiques et générant la diversification des activités économiques notamment dans les centres ruraux.

ANNEXE :

Les 49 délégations de l'Axe Médian

- \* **Gouvernorat de Bizerte :**
  - délégation de Menzel Bourguiba
  - délégation de Mateur
  
- \* **Gouvernorat de Béja :**
  - délégation de Medjez El Bab
  - délégation de Goubellat
  
- \* **Gouvernorat de Siliana :**
  - délégation de Bou Arada
  
- \* **Gouvernorat de Zaghuan :**
  - délégation de Bir M'chergua
  - délégation de Zaghuan
  - délégation d'El Fahs
  - délégation de Z'riba
  - délégation de Saouef
  - délégation de Nadhour
  
- \* **Gouvernorat de Sousse :**
  - délégation d'Enfidha
  - délégation de Sidi Bou Ali
  - délégation d'El Kondar
  - délégation de K. Kobra
  - délégation de K. Essghira
  - délégation de Sidi El Hani
  
- \* **Gouvernorat de Monastir :**
  - délégation de Ourdanine
  - délégation de Jemmel
  - délégation de Zeramdine
  - délégation de Beni Hassen
  - délégation de Moknine

**\* Gouvernorat de Mahdia :**

- délégation de Sidi Alouene
- délégation d'El Jem
- délégation de BouMerdès
- délégation d'Essouassi
- délégation de Chorbene
- délégation de Ouled Echamekh
- délégation de Hbira

**\* Gouvernorat de Sfax :**

- délégation d'El Hencha
- délégation de Menzel Chaker
- délégation de Agareb
- délégation de Bir Ali Ben Khelifa
- délégation d'El Ghraiba

**\* Gouvernorat de Kairouan :**

- délégation de Sbikha
- délégation de Kairouan Nord
- délégation de Kairouan Sud
- délégation de Chbika
- délégation de Bouhajla
- délégation de Nassrallah
- délégation d'El Hajeb
- délégation de Cherarda

**\* Gouvernorat de Sidi Bouzid :**

- délégation de Ouled Haffouz
- délégation de Sidi Bouzid-Est
- délégation de Sidi Bouzid-Ouest
- délégation de Régueb
- délégation de Mezzouna

**\* Gouvernorat de Gabès :**

- délégation de Menzel Habib
  - délégation d'El Hamma
-

## Axe Médian (49 délégations)



### Légende

#### Tunisie

#### Délégations

Autre

Axe médian

0 20 40 80 120 160  
Kilometers

1999